

**BULLETIN D'ADHESION
VIS TA GYM BAINES
SAISON 2025/2026
(de septembre à juin)**



TARIFS

	GYM	AERO LATINO
1 cours/semaine	100 €	130 €
2 cours/semaine	130 €	
3 cours/semaine	160 €	
4 cours/semaine	190 €	

ILLIMITE (tous les cours Gym + Aéro Latino) 220 €

Tarifs particuliers :

Couple = -15 € sur une des 2 cotisations.

Membre d'une même famille (frère et sœur) = -10€ si second membre -15€ si 3ème.

Si vous participez à 2 activités Gym + Aéro Latino = Cotisation des 2 sections – 28€ (tarif de la licence).

La cotisation est annuelle et ne fait l'objet d'aucun remboursement. Elle peut néanmoins faire l'objet d'un échelonnement de paiement par la remise de 3 chèques, confiés à l'inscription (voir ci-dessous l'endossement). La cotisation qui permet de participer aux cours comprend la licence à la Fédération sous forme dématérialisée (25€), l'adhésion au Comité Départemental (5€), l'assurance de base et la cotisation annuelle à la section.

Renseignements auprès de votre animatrice ou des membres du bureau :
0680712874 - 0645502384 - 0643198928

Il est rappelé que la licence et le questionnaire de santé sont obligatoires pour participer aux différentes activités. Le certificat médical n'est désormais plus obligatoire.

Il vous faut obligatoirement remplir le questionnaire de santé ci-joint et le remettre en même temps que votre bulletin d'inscription si vous avez répondu NON à toutes les questions.
Si vous n'avez pas répondu NON à toutes les questions, vous devez revoir votre médecin.

Votre bulletin d'adhésion daté et signé, accompagné de votre **règlement total** et de votre questionnaire de santé, est à remettre sous enveloppe au trésorier de l'association ou son représentant .

BULLETIN D'ADHESION
(bien renseigner lisiblement **toutes les rubriques**)

NOM : _____ PRENOM : _____ DATE NAISSANCE : _____

ADRESSE _____

N° tél : _____ adresse mail (indispensable) : _____

Cours choisis GYM Lundi soir Mardi Mercredi Jeudi soir
Aéro Latino Jeudi matin **ILLIMITE**

Cotisation de _____ € réglée en 1 2 3 chèque(s) ordre « GV BAINES »

Possibilité de régler en 3 fois, **les trois chèques doivent être remis le jour même de l'inscription** avec mention, au dos, de la date de dépôt au 20/09, 20/11 et 20/12/2023,
(ex = Gym 100€ (2X33 + 1X34) / Aéro Latino 130€ (2X43 + 1X44))

Conditions d'adhésion

Certificat médical

Ce dernier n'est pas obligatoire. En revanche, le licencié doit compléter et remettre son « questionnaire de santé ».

Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 01 septembre 2025 au 31 août 2026.

Par ailleurs, pour un montant de 10 euros le licencié a la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire venant en plus de l'assurance de base, pour la saison sportive 2025/2026. L'adhérent est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

Statuts et Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables sur demande auprès d'un membre du bureau.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau et un Comité Directeur bénévoles. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : amagvbaignes@gmail.com ou un courrier à l'adresse de l'association.

Honorabilité des bénévoles

Depuis la saison sportive 2020-2021, le Ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant ou d'animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

Date et signature de l'adhérent